



## RÉUNION DU BUREAU DU CCP DE L'ONUSIDA

DATE: 3 février 2023

HORAIRES: 13h30 à 15h30 CET

LIEU: Réunion Teams (en personne au Centre mondial de l'ONUSIDA et virtuelle)

### PARTICIPANTS

#### Bureau du CCP:

**Allemagne: Représentation de la présidence du CCP:** M. Binod Mahanty, Référent maladies infectieuses, politique de santé mondiale, ministère allemand de la Santé; Dr Claudia Böhm, Conseillère en santé mondiale, Mission permanente de l'Allemagne à Genève; Mme Verena Kohlbrenner, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Allemagne; Mme Karin Goebel, Mission permanente de l'Allemagne à Genève.

**Kenya: Représentant la vice-présidence du CCP:** Dr Ruth Laibon Masha, Directrice générale, Conseil national de contrôle des maladies syndromiques, Nairobi, Kenya; Dr Peace Mutuma, Attaché de santé, Mission permanente du Kenya à Genève; Mme Catherine Njeri Maina, Conseil national de contrôle des maladies syndromiques, Nairobi, Kenya.

**Brésil: Représentant le rapporteur du CCP:** Mme Débora Antônia Lobato Cândido, Deuxième secrétaire, Mission permanente du Brésil à Genève; Mme Juliana Machado Givisiez et Mme Fernanda Manara Whately Paiva, Département du VIH/SIDA, de la tuberculose, des hépatites virales et des IST, Ministère de la santé.

**Représentant la délégation des ONG du CCP:** Gaston Devisich, représentant de l'engagement communautaire, Fundación Huésped, Buenos Aires, Argentine; Cecilia Chung, Directrice principale des initiatives stratégiques et de l'évaluation, Transgender Law Center, États-Unis.

**ONUSDC: Représentant le comité des organismes coparrainants:** Mme Fariba Soltani, Cheffe de la section VIH/sida et coordinatrice mondiale pour le VIH/sida, ONUSDC Vienne, Autriche; M. Ehab Salah, point focal de l'ONUSIDA, conseiller sur les prisons et le VIH, ONUSDC Vienne, Autriche.

**Secrétariat de l'ONUSIDA:** M. Efraim Gomez, Chef de cabinet, Bureau exécutif, M. Morten Ussing, Directeur de la gouvernance, Mme Samia Lounnas, Conseillère principale en gouvernance, Gouvernance, et Mme Saliha Ozdemir, Assistante en gouvernance

---

### ORDRE DU JOUR

- 1. Introduction au bureau du CCP :** *Le bureau du CCP 2023 se présentera brièvement et la Présidence donnera le coup d'envoi du plan de travail pour 2023.*
- 2. Préparation de la prochaine 52e réunion du CCP (27-29 juin 2023) :** *Le Bureau recevra une mise à jour et fournira des conseils sur les préparatifs de la prochaine réunion du CCP, y compris l'examen des points proposés à l'ordre du jour et la discussion des modalités des réunions 2023 du CCP.*

3. **Mise à jour et calendrier pour le processus ECOSOC 2023** : Le Bureau du CCP recevra une mise à jour sur le processus de l'ECOSOC 2023, y compris la résolution de l'ECOSOC 2023 sur le Programme commun.
4. **Règlement intérieur et mandat de l'IEOAC** : Le Président et le Vice-président de l'IEOAC 2023 présenteront au Bureau du CCP le règlement intérieur de l'IEOAC et discuteront des modifications requises de leur mandat. La réunion sera également l'occasion pour le président de l'IEOAC de donner aux membres du Bureau un aperçu du projet de plan de travail de l'IEOAC pour 2023.
5. **Questions diverses**

---

## RÉSUMÉ

### 1. Introduction au Bureau du CCP 2023

L'Allemagne, en tant que Présidente du Bureau du CCP, a souhaité la bienvenue aux membres à leur première réunion. La Présidence a rappelé les réalisations importantes de l'année 2022. La Présidence a rappelé aux membres du Bureau du CCP les défis que devra relever l'ONUSIDA en 2023, notamment la situation financière désastreuse de l'ONUSIDA, la mise en œuvre du processus de réaligement et le renforcement continu des mécanismes d'efficacité, de transparence et de responsabilité. La Présidence et le Bureau ont souligné que, collectivement, ces défis seront relevés efficacement en 2023.

La Présidence a salué la nomination des deux nouveaux Directeurs exécutifs adjoints de l'ONUSIDA, Angeli Achrekar, Directeur exécutif adjoint pour le Programme, et Christine Stegling, Directrice exécutive adjointe pour les politiques, le plaidoyer et les connaissances. Ils ont maintenant commencé leur travail et examinent avec la Directrice exécutive et le Cabinet les priorités de la réponse mondiale au sida pour 2023, sur lesquelles le Bureau du CCP aura plus d'informations lors de sa prochaine réunion. La Présidence a indiqué que le Secrétariat et le Programme commun sont en train de fixer des priorités qui incluront les questions suivantes : Faire progresser le programme de prévention du VIH, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes pour favoriser l'accès aux services liés au VIH et surmonter les obstacles, et garantir des investissements suffisants pour atteindre les objectifs de 2025 et pérenniser les acquis en vue de mettre fin à l'épidémie d'ici 2030. La Présidence a confirmé que le CCP soutiendra les efforts de l'ONUSIDA pour atteindre ces objectifs.

La Présidence a confirmé que le Bureau du CCP continuera de surveiller la mise en œuvre en temps voulu par le leadership de l'ONUSIDA des recommandations du Bureau basées sur les travaux de la Cellule de réflexion informelle multipartite sur la situation du financement de l'ONUSIDA et les autres décisions importantes au titre du point 6 de l'ordre du jour de la 51<sup>e</sup> réunion du CCP en décembre 2022. La Présidence a déclaré que le Bureau plaidera auprès de toutes les parties prenantes du CCP pour qu'elles respectent leurs engagements envers l'ONUSIDA afin de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 et de la Déclaration politique 2021.

La Présidence a informé les membres du Bureau que l'Allemagne, en sa qualité de Présidente en 2023, avait reçu une communication de la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUD), concernant la liste de contrôle sur la mise en œuvre de la réforme du système de développement

des Nations Unies, à utiliser à l'appui de la supervision par le Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA de la mise en œuvre de la réforme à partir de 2023. La Présidence a suggéré d'essayer d'inclure cette discussion dans l'ordre du jour du CCP lors de la 52e réunion du CCP. Elle a également indiqué qu'elle en avait discuté avec le Secrétariat avant la réunion du Bureau et qu'elle était heureuse que cela fasse partie des points de l'ordre du jour de l'UBRAF et qu'un document de salle de conférence sera disponible sur l'ensemble du QCPR et le pacte de financement dans lequel la liste de contrôle est ajoutée. La Présidence a demandé au Secrétariat de partager avec les membres du Bureau la communication du Secrétaire général adjoint des Nations Unies ainsi que les documents de référence. La communication de la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies et le document de référence pertinent figurent à l'annexe 1 du présent résumé.

La Présidence a déclaré que, sur la lancée de la réunion du CCP de décembre en Thaïlande et dans la perspective de la résolution de l'ECOSOC de 2023 sur le Programme commun, cette année offre également l'occasion de profiter de l'élan et de faire avancer les objectifs de 2025 et 2030 pour mettre fin au sida. Le Bureau continuera à travailler avec l'IEOAC pour renforcer la responsabilité et la transparence, y compris la mise en œuvre des recommandations pertinentes en attente. La Présidence a noté que l'Allemagne attend avec impatience le travail et les recommandations du Bureau indépendant d'évaluation de l'ONUSIDA et certaines évaluations externes clés connexes, notamment le MOPAN.

Enfin, La Présidence a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau pour 2023.

[Le Bureau du CCP a discuté du plan de travail pour 2023 qui, selon lui, est un document vivant qui sera mis à jour si nécessaire. Le plan de travail figure à l'annexe 2 du présent résumé.](#)

## **2. Préparation de la prochaine 52e réunion du CCP (27-29 juin 2023)**

Dans le contexte du Modus operandi, le Bureau a discuté de la nécessité de **changer la date de la 52e réunion du CCP du 27-29 juin au 26-28 juin** et des modalités et procédures de participation en ligne aux réunions du CCP de 2023, y compris la prise en compte des leçons tirées de l'organisation des réunions du CCP pendant la pandémie de COVID-19, qui seront soumises au CCP élargi pour la prise de décision intersessionnelle. La Présidente a exhorté les membres du Bureau à garder à l'esprit la nature unique du CCP et l'importance d'assurer une participation égale des trois circonscriptions du CCP : États membres, délégation des ONG et coparrainants.

Le Secrétariat a expliqué la nécessité de changer les dates de la réunion du CCP en juin du 27 au 29 juin, comme approuvé par le CCP dans le point de décision 10.3 de la 49e réunion du CCP, au 26-28 juin en raison de l'indisponibilité de salles à Genève avec une participation de plus de 300 personnes aux dates approuvées. Le Secrétariat a présenté les modalités, les conséquences et les dimensions juridiques d'un retour à la tenue de réunions du CCP en personne, conformément aux règles du Modus operandi de l'ONUSIDA, avec la possibilité pour les membres du CCP, les participants et les observateurs de se connecter en ligne. Le Secrétariat a confirmé que les considérations relatives à la modalité ont été discutées et approuvées par le conseiller juridique du CCP.

La Présidence fait observer que :

- Les nouvelles modalités et procédures des réunions du CCP en 2023 pour la participation en ligne viendront compléter le Modus operandi qui régit les réunions du CCP en personne. La réunion en ligne se déroulera sur la plateforme Zoom. Les bonnes pratiques consistant à

organiser une série de réunions préalables aux réunions du CCP en 2023 seront maintenues afin de soutenir l'engagement et les déclarations soumises au préalable. Le Bureau du CCP établira le calendrier des pré-réunions et des consultations si nécessaire et les communiquera bien à l'avance au CCP.

- La Présidence a annoncé que, afin de minimiser le nombre de décisions intersessions requises, le projet de document sur les modalités et procédures intersessions pour les réunions du CCP en 2023 inclura le changement de date de la 52e réunion du CCP, ainsi que les modalités spécifiques de la participation en ligne pour compléter le Modus operandi des réunions régulières du CCP en personne.

Gardant à l'esprit la possibilité de revenir en 2023 à des réunions du CCP entièrement en présentiel selon le Modus operandi, les membres du Bureau ont soutenu le changement de dates de la réunion du CCP de juin du 26 au 28 juin 2023. Ayant pris note des demandes des membres du Conseil d'administration d'autres organes des Nations Unies, le Bureau a convenu que la participation en ligne devrait être ajoutée aux modalités et procédures pour compléter le Modus operandi.

Le Bureau du CCP a ensuite discuté des points proposés pour l'ordre du jour de la 52e réunion du CCP.

La Présidence a noté que le fait de fixer l'ordre du jour de la 52e réunion bien à l'avance a permis au Secrétariat de commencer son travail plus tôt et d'assurer la fourniture des documents en temps voulu. La Présidence a donné la parole au Secrétariat pour qu'il donne un aperçu des points possibles de l'ordre du jour de la 52e réunion du CCP.

Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, les membres du Bureau du CCP ont reçu le tableau des points de suivi de l'ordre du jour de la 52e réunion du CCP (voir annexe 3). Ces points de suivi reprennent tous les points de décision et les demandes spécifiques formulées par le CCP lors des réunions précédentes.

La délégation des ONG du CCP a indiqué qu'elle soumettrait au Secrétariat d'autres points de décision en suspens pour le rapport des 47<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> réunions du CCP.

**Éléments permanents:** Les éléments permanents suivants sont une pratique courante pour la réunion de juin du CCP. Le Secrétariat a fourni les informations suivantes et le Bureau du CCP a commenté en bleu les points à inclure dans le projet d'ordre du jour de la 52e réunion du CCP.

- **Rapport de la 51e réunion du CCP : (confirmé pour la 52e réunion du CCP) :** Le projet de rapport de la réunion précédente est en cours de finalisation et sera diffusé à la présidence du CCP 2022, puis au bureau du CCP 2023, pour approbation avant publication. Le Modus operandi du CCP veut que le rapport soit publié peu de temps après l'affichage de l'ordre du jour : « Un rapport de la réunion du CCP doit incorporer les recommandations, décisions et conclusions mentionnées au paragraphe 30 ci-dessus et être distribué aux membres et autres participants dans les soixante jours suivant la clôture de la réunion ».
- **Rapport de la Directrice exécutive : (confirmé pour la 52e réunion du CCP)** Le rapport de la Directrice exécutive est un point permanent de tous les CCP. La Directrice exécutive publie traditionnellement un aperçu du rapport avant la réunion. Le rapport complet est publié à la suite du discours qu'elle a prononcé au CCP. Le rapport comprendra les

principaux progrès réalisés dans la riposte mondiale au sida depuis la dernière réunion du CCP, et mettra en lumière les défis restants.

- **Rapport du Comité des organismes coparrainants (COC) : (confirmé pour la 52e réunion du CCP)** Ce rapport sera présenté par le Directeur exécutif de l'ONUSIDA, qui préside cette année le Comité des Organismes coparrainants. Le Bureau a noté l'importance de l'engagement du Conseil avec le Directeur exécutif de l'ONUSIDA et que cela serait pris en compte dans l'ordre final des points de l'ordre du jour.
- **Rapport du représentant des ONG : (reporté à la 53e réunion du CCP)** Le rapport des ONG est rédigé par la délégation des ONG, généralement à la suite de consultations approfondies avec la société civile dans son ensemble, sur un sujet de leur choix. Compte tenu de la date de leur dernier rapport en décembre 2022, il a été convenu de reporter ce rapport à la 53e réunion du CCP en décembre 2023.
- **Leadership de la riposte au sida : (confirmé pour la 52e réunion du CCP)** La Directrice exécutive invite occasionnellement un orateur de haut niveau pour présenter un sujet spécifique.
- **Suivi du volet thématique « Le VIH et les hommes, dans toute leur diversité, comment remettre la riposte sur la bonne voie ? » (confirmé pour la 52e réunion du CCP)** : Chaque CCP a un volet thématique sur un sujet d'actualité choisi par le CCP. Ce volet thématique se déroule le dernier jour du CCP, après le volet décisionnel, et implique des panels d'intervenants. Il n'y a pas de prise de décision sur le volet thématique lors de cette réunion afin de donner aux représentants le temps et l'espace pour s'engager réellement dans les discussions. Lors du CCP suivant, un rapport de synthèse des présentations et des discussions du volet thématique est fourni pour une éventuelle prise de décision. Le rapport de synthèse sur le suivi du 52e segment thématique du CCP est en cours de finalisation et sera envoyé au Bureau pour discussion et approbation.
- **Mise à jour sur les questions de gestion stratégique des ressources humaines : (confirmé pour la 52e réunion du CCP)** En réponse à la demande du CCP lors de sa 30<sup>e</sup> réunion en juin 2012, cette mise à jour fournit des informations sur les activités de gestion des ressources humaines entreprises par le Secrétariat du Programme commun pour une période de rapport allant d'avril 2022 à mars 2023. Cette mise à jour englobe également la poursuite des rapports sur le plan d'action de la direction de l'ONUSIDA.
- **Déclaration du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA : (confirmé pour la 52e réunion du CCP)** La déclaration de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA donne un bref aperçu des questions prioritaires affectant le personnel de l'ONUSIDA. Le Président de l'Association du personnel prononce la déclaration.
- **Rapport du cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) 2022-2026 : (confirmé pour la 52e réunion du CCP)** L'UBRAF comprend les deux sous-rubriques suivantes :
  - Rapports sur les performances : il s'agit généralement d'un ensemble de quatre documents comprenant un résumé, un rapport sur l'organisation, un rapport sur le pays et la région, et un rapport sur le domaine des résultats stratégiques
  - Information financière : états financiers vérifiés et mise à jour financière
  - Plan de travail 2024-2025

Le Secrétariat a expliqué que le rapport sur le financement de base et non de base de l'UBRAF sera inclus dans ces rapports.

- **Rapports de contrôle organisationnel : (confirmé pour la 52e réunion du CCP)**
  - o Ce point de l'ordre du jour était une recommandation du CCI à la Directrice exécutive qui a annoncé son intention de la mettre en œuvre à partir de la 45e réunion du CCP.
  - o Le CCP a approuvé cette intention dans le point de décision 9.4 de la 45e réunion : « Accueille favorablement et affirme l'engagement de la Directrice exécutive à établir un point de l'ordre du jour régulier et autonome, en consultation avec le Bureau du Conseil de Coordination du Programme, pour couvrir les audits internes et externes, l'éthique et d'autres sujets sur la responsabilité présentés par les fonctions indépendantes appropriées dans leurs rapports respectifs au Conseil à partir de la 46e réunion du Conseil de Coordination du Programme. »
  - o Ce point de l'ordre du jour comprend le rapport de l'auditeur externe, le rapport de l'auditeur interne, le rapport annuel du Bureau d'éthique, le rapport annuel de l'IEOAC, et la réponse de la direction aux rapports de surveillance organisationnelle.
  
- **Volet thématique : Les populations prioritaires et clés, notamment les personnes transgenres, et la voie vers les objectifs de 2025 : réduire les inégalités en matière de santé par des réponses adaptées et systémiques : (confirmé pour la 52e réunion du CCP)** Le sujet des segments thématiques pour 2023 a été décidé par le CCP lors de sa 51e session en décembre 2022. Comme le veut la pratique, le Secrétariat prépare actuellement le processus et le calendrier pour la mise en place d'un groupe de travail du CCP chargé de préparer le segment thématique. Un appel à manifestation d'intérêt pour faire partie du groupe de travail sera envoyé d'ici la fin février.

Le Bureau du CCP a confirmé que tous les points permanents de l'ordre du jour devraient être inclus lors de la 52e réunion du CCP. Le Bureau a noté que la présentation du rapport des ONG du CCP est reportée à la 53e réunion du CCP en décembre 2023 et que le leadership dans le point de l'ordre du jour sur la réponse au sida est à la discrétion de la Directrice exécutive qui informera le Bureau du CCP sur ce point de l'ordre du jour lors de la prochaine réunion du Bureau du CCP.

### **Questions éventuelles à examiner lors de la 52e réunion du CCP**

- **Le VIH dans des prisons et autres centres de détention :**
  - o Rappelant le point de décision 5.3d de la 49e réunion du CCP, « Faire rapport au CCP sur les progrès accomplis vers les objectifs de 2025 en ce qui concerne les personnes en milieu carcéral et dans d'autres centres de détention ».

Suite à la clarification fournie par l'ONUDC, le Bureau du CCP a confirmé que ce point de l'ordre du jour sera reporté à une session ultérieure du CCP.

- **Matrice d'indicateurs pour l'UBRAF 2022-2026 et indicateurs, jalons, cibles et sources de données pour le plan de travail et le budget 2022-2023 :**
  - o Sur la décision 7.5 de la 50e réunion du CCP : *Demande à la Directrice exécutive d'établir un groupe de travail pour le développement du prochain UBRAF, qui devra être opérationnel en janvier 2025.*

Le Bureau du CCP a convenu que cette demande sera examinée lors d'une session ultérieure du CCP, plus proche du calendrier défini dans la décision.

- **Rapport du Bureau du CCP sur la situation du financement de l'ONUSIDA sur la base des recommandations de l'Équipe spéciale multipartite informelle**
  - o Sur la décision 8.b.i de la 51e réunion du CCP sur le rapport du Bureau du CCP concernant la situation de financement de l'ONUSIDA sur la base des recommandations de l'Équipe spéciale multipartite informelle : *Utiliser les mécanismes de rapport existants pour mettre à jour le CCP sur les dépenses réelles de base et secondaires contribuant à la mise en œuvre de l'UBRAF pour chaque année civile dans le premier CCP de l'année suivante, en commençant par le rapport sur les dépenses 2022 lors de la 52e réunion du CCP, et en notant l'impact des contraintes financières sur les activités opérationnelles du Programme commun, y compris l'impact sur l'activité et la présence dans les pays et les régions.*

Le Bureau du CCP a convenu que cette demande sera couverte par le rapport UBRAF et il est donc suggéré qu'il n'y ait pas de point supplémentaire à l'ordre du jour.

- **Partenariat mondial pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH :**
  - o Sur la décision 7.3d de la 51e réunion du CCP  
Mise à jour sur le Partenariat mondial pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH. Rendre compte des progrès accomplis au Conseil de coordination du Programme lors d'une prochaine réunion du Conseil de coordination du Programme.

Compte tenu du rapport le plus récent présenté lors de la 51e réunion du CCP, le Bureau a recommandé que ce rapport soit examiné en 2024.

### Conclusion

Sur la base de ces confirmations, la Présidence a demandé au Secrétariat de rédiger un ordre du jour et un calendrier à soumettre à l'approbation par courrier électronique. Une fois approuvé, l'ordre du jour sera mis en ligne.

### **3. Mise à jour et calendrier pour le processus ECOSOC 2023**

Le Secrétariat a fourni les mises à jour suivantes :

- La dernière résolution de l'ECOSOC sur le Programme commun a été adoptée en 2021. Cette résolution prévoit deux rapports qui seront présentés en 2023 pour informer le point de l'ordre du jour de l'ECOSOC relatif au Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida : le rapport biennal de la Directrice exécutive de l'ONUSIDA (qui est une pratique courante) et un rapport exceptionnel du Secrétaire général sur « l'établissement de limites de mandat et d'attentes en matière de performance pour le poste de Directeur exécutif de l'ONUSIDA ».
- Sur la base de ces rapports, l'ECOSOC devrait adopter une résolution sur le Programme commun lors de son segment des 25 et 26 juillet 2023 à New York. Comme c'est la pratique depuis 2015, cette résolution sera négociée par les experts en la matière à Genève, en Suisse - cofacilité par la Présidence et la Vice-présidence du CCP, l'Allemagne et le Kenya. La Présidence du CCP fournit ensuite le texte de consensus au Président de l'ECOSOC, qui le présente au Conseil en tant que texte du Président.

- Le Secrétariat a expliqué que pour faciliter la compréhension et la référence, le processus et le calendrier sont divisés en 2 tableaux suivants.

### **Première étape: Rapport de la Directrice exécutive de l'ONUSIDA à l'ECOSOC**

- Le présent rapport informe le Conseil des progrès réalisés dans l'épidémie depuis le précédent rapport de 2021. Il se concentre sur le travail et l'impact du Programme commun, en s'appuyant sur les données épidémiologiques du rapport du Secrétaire général des Nations Unies à l'Assemblée générale des Nations Unies et sur le rapport de l'UBRAF pour la contribution au Programme commun de l'ONUSIDA. Il portera essentiellement sur la situation du financement du Programme commun et sur son impact.

### **Déroulement du rapport de la Directrice exécutive (DE) de l'ONUSIDA via le Secrétaire général des Nations Unies:**

Janv.-Fév.	1 mars	24 mars	3 avril	2 mai	16 mai
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultant embauché.</li> <li>• Élaboration d'un plan annoté du rapport de la Directrice exécutive à l'ECOSOC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion du plan annoté du rapport de la Directrice exécutive au personnel du Secrétariat et aux Coparrainants concernés pour commentaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage de la première version du rapport de l'ECOSOC avec les Coparrainants et les collègues du Secrétariat concernés pour commentaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage de la version finale avec les DXD, les collègues concernés du Secrétariat de l'ONUSIDA et les Coparrainants pour commentaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumission du rapport final à l'approbation du Cabinet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumission du rapport final de la Directrice exécutive au Secrétariat de l'ECOSOC.</li> </ul>

### **Deuxième étape : Projet de résolution de l'ECOSOC 2023 sur le Programme commun de l'ONUSIDA**

- Comme indiqué ci-dessus, conformément aux réformes de l'ECOSOC de 2014, la résolution est rédigée et négociée par des experts en la matière à Genève avant d'être présentée comme texte du Président pour adoption à l'ECOSOC de New York. La résolution vise à souligner le modèle multisectoriel unique du Programme commun de l'ONUSIDA au sein du système et sa valeur en tant que modèle pour la réforme des Nations Unies, ainsi que le modèle de gouvernance inclusif, y compris la reconnaissance explicite du rôle important de la délégation des ONG du CCP. Elle assure également le suivi du rapport du CCP au Conseil en 2021 sur les recommandations du Corps commun d'inspection.
- La résolution de l'ECOSOC est une occasion unique et importante de réitérer et de revigorer le soutien au Programme commun de l'ONUSIDA, à son modèle et à sa structure de gouvernance inclusive.
- La Présidence s'attend à ce que la situation financière et son impact sur la capacité du Programme commun, ainsi que les progrès vers les objectifs 2025 fassent probablement partie de la résolution 2023. Les appels aux États membres peuvent également faire référence aux recommandations de l'équipe spéciale et aux liens vers les niveaux de ressources du Fonds mondial.



## Déroulement de la résolution de l'ECOSOC :

Mai-Juin	27-29 juin	Première semaine de juillet	Deuxième semaine de juillet	25-26 juillet
<ul style="list-style-type: none"><li>Élaboration du projet zéro de la résolution de l'ECOSOC avec le président et le vice-président du CCP</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Réunion du CCP</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Négociations pour la résolution de l'ECOSOC à Genève</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Projet de résolution envoyé par le Président du CCP au Président de l'ECOSOC pour être présenté à l'ECOSOC comme texte du Président</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Réunion du segment de gestion de l'ECOSOC.</li><li>Résolution à adopter.</li></ul>

## Suivi de la résolution 2021 de l'ECOSOC sur le JP:

- Sur la base d'un rapport du Corps commun d'inspection (CCI), le CCP a discuté des recommandations à adresser au CCP en 2020 sur la base des travaux d'un groupe de travail du CCP sur les recommandations du CCI. Cela comprenait des recommandations spécifiques sur la mise en conformité de certains aspects de la gestion de l'ONUSIDA avec les meilleures pratiques du système des Nations Unies, conformément aux recommandations du CCI. Le CCP a décidé de relayer ces recommandations auprès de l'ECOSOC et, dans sa résolution 2021, le Conseil a demandé au Secrétaire général des Nations unies d'établir en conséquence deux limites de mandat de 4 ans pour la fonction de Directeur exécutif, ainsi que des attentes en matière de performance. Cela se fera après avoir sensibilisé le CCP. Le Secrétariat a confirmé que la direction de l'ONUSIDA a communiqué avec le Bureau du Secrétaire général sur le suivi. En ce qui concerne les deux limites de mandat de quatre ans, et comme l'a discuté le CCP lors de sa 46e réunion sur les recommandations du CCI, le CCI, dans un rapport de 2009, a déjà répertorié les pratiques de limitation des mandats, en particulier au sein des institutions spécialisées, en tant que bonnes pratiques dans le système des Nations Unies sur la base de décisions ou de résolutions prises par leurs organes directeurs respectifs. Lors de sa 46e réunion, le CCP a décidé qu'il s'agissait d'une pratique recommandée à respecter également pour l'ONUSIDA, ce qui a été confirmé ultérieurement par la demande de l'ECOSOC dans la résolution 2021 sur le Programme commun. En ce qui concerne les fonds et les programmes, il y a actuellement moins d'alignement sur cette recommandation du CCI. Le Secrétariat a noté que l'on s'attend à ce que le Secrétaire général revienne vers la présidence du CCP - éventuellement par l'intermédiaire du Secrétariat - pour informer le CCP de toute avancée sur la question avant la prochaine résolution de l'ECOSOC qui sera négociée en juillet 2023. Les attentes en matière de performance sont également strictement du ressort du Secrétaire général. Si le CCI considère qu'il s'agit d'une bonne pratique, il reconnaît également qu'elle n'a été mise en œuvre jusqu'à présent que pour les Secrétaires généraux adjoints du Secrétariat de l'ONU.

Le Bureau du CCP a remercié le Secrétariat pour les mises à jour et attend avec impatience de lire le rapport de la Directrice exécutive à l'ECOSOC et ses recommandations pour lancer le processus de rédaction de la résolution de l'ECOSOC 2023 sur le Programme commun. Le Bureau du CCP a noté l'importance d'un suivi opportun avec le Bureau du Secrétaire général sur les limites du mandat et les attentes en matière de performance de la fonction de Directeur exécutif de l'ONUSIDA.

#### **4. Règlement intérieur et mandats du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (IEOAC) et aperçu de son plan de travail 2023**

M. David Kanja, Président de l'IEOAC pour 2023, a présenté le règlement intérieur final approuvé pour l'IEOAC. Il complètera et sera aligné sur les mandats approuvés par le CCP. Le Président a présenté les révisions proposées aux mandats approuvés afin d'assurer l'alignement avec le règlement intérieur final. Enfin, le Président de l'IEOAC a présenté le plan de travail 2023 de l'IEOAC.

Le Président de l'IEOAC a rappelé brièvement que la création du Comité remonte au rapport de 2019 du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur le Secrétariat de l'ONUSIDA, qui demandait des mesures pour renforcer la supervision et la responsabilité au sein du Programme commun. L'année suivante, un groupe de travail du CCP sur l'examen du CCI a recommandé la création d'un organe de contrôle indépendant chargé de conseiller le CCP et le Directeur exécutif. En 2021, le CCP a convenu d'établir l'IEOAC, et le Comité est devenu opérationnel en 2022. Le Président de l'IEOAC a ajouté que l'IEOAC s'inscrit dans la gouvernance de l'ONUSIDA. Contrairement aux autres organes jouant un rôle direct dans la gouvernance du Programme commun, l'IEOAC est indépendant et externe et a pour mission de conseiller le CCP et le directeur exécutif afin de lui permettre de jouer son rôle optimal de supervision.

Le Président de l'IEOAC a expliqué au Bureau du CCP qu'après plusieurs mois de réunion, l'IEOAC a revu ses mandats fin 2022. Le comité a convenu que le fait d'avoir un Vice-président, en plus du Président, aiderait à mettre en œuvre le plan de travail annuel de l'IEOAC. Le Vice-président peut remplacer le Président en cas d'absence et peut contribuer à la continuité et à la planification de la succession au sein du comité. L'IEOAC a proposé que le paragraphe 22 des mandats soit modifié pour créer le poste de Vice-président. D'autres détails concernant la direction du Comité, tels que le mode d'élection et la nature rotative de ces postes, resteraient inchangés.

Dans le cadre de ses travaux en 2022 et pour devenir pleinement opérationnel, l'IEOAC a élaboré et adopté un règlement intérieur en novembre 2022 (voir annexe 4). Ce règlement intérieur a été approuvé par le conseiller juridique du CCP et transmis aux membres du Bureau avant cette réunion. Ce règlement complète les mandats et est destiné à être interprété d'une manière conforme aux mandats. D'où la nécessité de réviser les mandats du CCP afin de garantir un alignement complet entre les deux documents. Le règlement intérieur comprend 9 sections. Celles-ci traitent de l'indépendance du comité, de la nomination et du mandat de ses membres, des fonctions du Président et du Vice-président, des réunions du comité, du processus de rapport sur les travaux du comité, du plan de travail annuel, de la performance, des questions logistiques et administratives et de la révision.

Enfin, le Président de l'IEOAC a présenté le projet de plan de travail de l'IEOAC pour 2023. Le Président a indiqué que le comité prévoit de se réunir trois fois cette année. La première réunion, en mars, sera virtuelle et se concentrera sur un examen des plans de travail pour la fonction d'audit externe, une mise à jour de la mise en œuvre de l'ERP et une discussion des résultats de l'enquête mondiale sur le personnel. En mai, le Comité se réunira en face à face. Cette réunion en face à face se concentrera sur les rapports organisationnels et sur le rapport annuel de l'IEOAC qui sera fourni au CCP. Au cours de la réunion en face à face du mois de mai, le comité rencontrera les auditeurs, le Directeur des finances, le responsable de l'éthique et la direction générale. Le Président de l'IEOAC présentera le rapport du comité au CCP lors de sa réunion de juin 2023. La troisième réunion, en octobre, portera sur les recommandations de contrôle en suspens, la mise en œuvre du système ERP, la gestion des risques, l'examen

des plans de travail des auditeurs et l'examen des conclusions de l'évaluation indépendante du travail de l'IEOAC. Le comité profitera également de sa dernière réunion en 2023 pour élaborer un plan de travail pour 2024-2025. L'IEOAC propose de rencontrer la Directrice exécutive à deux reprises en 2023 - en juin et en octobre. Au cours de la réunion de juin avec la Directrice exécutive, le comité discutera des conclusions qui seront incluses dans le rapport annuel de l'IEOAC au CCP.

La présentation complète du Président de l'IEOAC se trouve à l'annexe 5.

Le Bureau du CCP a remercié le Président et le Vice-président de l'IEOAC ainsi que tous ses membres pour l'excellent travail accompli au cours de leur année inaugurale en 2022 et attend avec impatience les résultats des travaux de l'IEOAC et son rapport annuel en 2023. Le Bureau du CCP a pris bonne note du règlement intérieur de l'IEOAC et a demandé au Secrétariat de le diffuser. Le Bureau du CCP a approuvé la modification des mandats de l'IEOAC et a noté que ces changements seront introduits lors de la 52e réunion du CCP sous le point de l'ordre du jour relatif au rapport annuel de l'IEOAC avec un point de décision demandant au CCP d'approuver les mandats révisés.

## **5. Questions diverses**

La Présidence a remercié les membres du Bureau pour leur temps et a clôturé la réunion.

[Annexes à suivre]

(Annexes : la version française des annexes viendra sous peu)

**Annexe 1 : Communication de l'UNDS à la Présidence du CCP et document de référence**  
**Annexe 2 : Plan de travail annuel 2023 du Bureau du CCP**  
**Annexe 3 : Tableau des points de suivi des réunions du CCP**  
**Annexe 4 : Règlement intérieur de l'IEOAC**  
**Annexe 5 : Présentation de l'IEOAC**

[Fin du document]

## Annexes

### Annexe 1 : Communication de l'UNDS à la Présidence du CCP et document de référence



VICES-SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

17 janvier 2023

Votre Excellence,

J'ai le plaisir de partager avec vous la version finale de la liste de contrôle sur la mise en œuvre du repositionnement du système de développement des Nations Unies, destinée à être utilisée par le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) que vous présidez. Le document a bénéficié d'un retour d'information important de la part des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (UNSDG).

Comme vous le savez, la liste de contrôle répond à la demande formulée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution 76/4, pour que le président de l'UNSDG « fournisse des informations et des outils adéquats aux organes directeurs des entités du système de développement des Nations Unies afin de faciliter leur rôle de contrôle, y compris le suivi de l'alignement et de l'adhésion des entités au modèle de double rapport ».

Plus précisément, la liste de contrôle vise à combler une lacune dans le contrôle de la mise en œuvre de la réforme du système de développement des Nations Unies, en veillant à ce que les organes directeurs puissent se référer à un outil unique pour évaluer la mise en œuvre de la réforme par leurs entités respectives. Cette approche complète le contrôle du système des coordonnateurs

Son Excellence  
Mme Katharina Stasch  
Représentante permanente de l'Allemagne  
à l'Office des Nations unies à Genève et Présidente du Conseil de Coordination  
Coordination du Programme de l'ONUSIDA  
Genève

---

résidents effectué par le segment des activités opérationnelles du Conseil économique et social (ECOSOC), qui est informé — *entre autres* — par les rapports annuels complémentaires du Secrétaire général et moi-même en tant que Présidente de l'UNSDG. Cette surveillance est encore renforcée par l'adoption imminente d'un tout premier cadre de résultats pour le système des coordonnateurs résidents (demandé dans la résolution 76/4), attendu lors du segment des activités opérationnelles de 2023 de l'ECOSOC.

La liste de contrôle s'aligne également sur les orientations publiques approuvées par l'UNSDG, notamment le Cadre de gestion et de responsabilisation et les orientations du Cadre de coopération au développement durable des Nations unies.

La liste de contrôle doit être remplie par les entités elles-mêmes, pour examen par le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. Je suis encouragée par les commentaires selon lesquels cela constituerait un complément utile au rôle de surveillance de votre organe directeur, notamment en ce qui concerne la manière dont les entités ont adapté leur planification, leur programmation et leurs modèles d'entreprise pour s'aligner sur les efforts de réforme.

Lors de nos réunions, plusieurs Présidents ont demandé des conseils spécifiques sur la manière d'utiliser la liste de contrôle. Je suggère que les organes directeurs incluent dans leur programme de travail annuel l'établissement de rapports sur la base de la liste de contrôle, soit en tant que point supplémentaire de l'ordre du jour sur la mise en œuvre de la réforme du système de développement des Nations Unies, soit pour compléter ou remplacer l'établissement de rapports sur un point existant de l'ordre du jour sur le sujet. Les organes directeurs peuvent choisir de compléter cet outil par des questions supplémentaires liées aux mandats spécifiques de leurs entités.

J'ai également demandé au Bureau de coordination du développement d'engager un dialogue bilatéral avec vous et le Secrétariat de votre organe directeur afin d'offrir un soutien méthodologique et des conseils sur la meilleure façon de mettre en œuvre la liste de contrôle, compte tenu des caractéristiques et des méthodes de travail spécifiques de chaque organe directeur.

La liste de contrôle que nous présentons aujourd'hui est un outil novateur qui, nous en sommes convaincus, permettra à la fois de simplifier l'établissement de rapports dans l'ensemble du système et d'améliorer le contrôle de la mise en œuvre des réformes du système de développement des Nations Unies par chaque entité. Après plusieurs séries de consultations au sein du système des Nations unies et de discussions avec les États membres, nous pensons disposer d'un outil solide pour aller de l'avant. Au fur et à mesure de la mise en œuvre, nous resterons attentifs à tout ajustement qui pourrait être nécessaire à l'avenir. À cet égard, nous prévoyons de revoir la mise en œuvre de

la liste de contrôle dans un an, afin d'évaluer son utilité et de nous assurer qu'elle atteint l'objectif visé.

Je reste à votre disposition pour continuer à soutenir vos efforts en vue de faire progresser notre objectif collectif qui est de faire en sorte que le système de développement des Nations Unies soit le mieux équipé pour aider les pays à atteindre les Objectifs de développement durable.

Veillez agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by 'J' and 'M'.

Amina J. Mohammed

## RÉFORME DU SYSTÈME DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES – LISTE DE CONTRÔLE POUR LES ORGANES DIRECTEURS DES ENTITÉS UNSDG

En réponse à la demande des États membres formulée dans la résolution 76/4 de l'Assemblée générale sur l'examen du fonctionnement du système revigoré des coordonnateurs résidents, y compris ses modalités de financement, le président du Groupe des Nations Unies pour le développement durable a élaboré une liste de contrôle à l'intention des organes directeurs des entités du système des Nations Unies pour le développement, afin de « faciliter leur rôle de supervision, notamment le suivi de l'alignement et de l'adhésion des entités au modèle de double rapport ». La liste de contrôle proposée vise à éclairer le contrôle du système des coordonnateurs résidents effectué par les États membres à l'Assemblée générale et au segment des activités opérationnelles du Conseil économique et social, notamment par le biais du cadre de résultats du système des coordonnateurs résidents en cours de finalisation, comme l'ont également demandé les États membres dans la résolution 76/4 de l'Assemblée générale.

La liste de contrôle couvre les éléments du repositionnement du système de développement des Nations Unies, tels que définis dans la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, et en tant que telle, elle s'applique à toutes les entités du système de développement des Nations Unies<sup>13</sup>. **Pour chaque question, il est demandé aux entités d'expliquer brièvement comment l'entité met en œuvre l'exigence, ou, si elle n'est pas mise en œuvre, d'exposer brièvement les plans et les échéances pour le faire. Si une question ne s'applique pas à une entité, la dernière colonne offre l'espace nécessaire à l'entité pour expliquer pourquoi, et fournir toute autre information pertinente relative à la mise en œuvre de l'aspect spécifique de la réforme.**

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'ÉQUIPES NATIONALES DE L'ONU	Oui/Non/Non applicable	Veuillez préciser (Expliquer comment l'entité met en œuvre l'exigence ou, si elle n'est pas mise en œuvre, les plans et les échéances pour le faire ; ou, fournir une justification si elle est jugée non applicable)
<i>Programmes au niveau national/Stratégies et cadres de coopération au développement durable de l'ONU<sup>14</sup></i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre entité dispose-t-elle de <b>directives ou d'un processus</b> pour assurer la mise en œuvre de l'exigence du Cadre de gestion et de redevabilité (MAF) pour « <b>consulter le coordonnateur résident aux étapes clés de la planification stratégique propre à l'entité</b> » ?</li> <li>• Si oui, veuillez décrire brièvement comment votre entité <b>contrôle le respect de</b> cette exigence ?</li> </ul>		

<sup>13</sup> Le présent document porte sur la mise en œuvre des mandats de réforme du système de développement des Nations unies. Il est complémentaire des autres outils de contrôle dont disposent les organes directeurs pour évaluer la mise en œuvre par les entités de leurs mandats et obligations légales.

<sup>14</sup> Source : Orientation — Cadre de gestion et de redevabilité et Cadre de coopération au développement durable des Nations unies

<ul style="list-style-type: none"> <li>Les orientations ou les processus de votre entité exigent-ils que vos activités/engagements de développement au niveau national découlent du Cadre de coopération et, par conséquent, qu'ils soient développés après ou parallèlement aux priorités et aux résultats du Cadre de coopération qui ont été convenus avec le gouvernement ?</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Votre entité donne-t-elle à l'organe directeur la possibilité d'examiner la dérivation des programmes par pays à partir des cadres de coopération ?</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les activités de développement de votre entité au niveau national sont-elles prises en compte dans le plan de travail conjoint du cadre de coopération ?</li> </ul>		
<b>Configuration de l'équipe pays de l'ONU<sup>1516</sup></b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelle proportion des bureaux nationaux de vos entités s'est engagée dans un exercice de configuration nationale, conformément au cadre de coopération convenu, en accord avec les politiques, plans, priorités et besoins de développement nationaux et en consultation avec le gouvernement hôte ?</li> <li>Dans combien de pays cet exercice a-t-il conduit à un changement de vos modèles d'entreprise, de votre empreinte nationale et/ou de votre programmation ?</li> <li>Dans combien de pays cet exercice a-t-il conduit à une augmentation de la part relative des conseils en matière de politique par rapport à la mise en œuvre des projets, y compris le soutien aux achats à grande échelle ?</li> </ul>		
<b>Examen du bureau multi-pays<sup>17</sup></b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Votre entité a-t-elle examiné et ajusté ses <b>réponses aux programmes et ses allocations de ressources</b> pour soutenir les priorités des <b>petits États insulaires en développement</b> ?</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>En réponse à l'examen du Bureau multi-pays, votre entité a-t-elle pris des mesures concrètes pour <b>examiner la pertinence de l'expertise et des dispositions organisationnelles dans le cadre du bureau multi-pays</b>, le cas échéant ?</li> </ul>		
<b>Efficacités<sup>18</sup></b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Quel est le pourcentage des bureaux nationaux de votre entité qui participent à la stratégie des opérations commerciales (BOS) du pays ?</li> </ul>		

<sup>15</sup> Source : Orientation — Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies

<sup>16</sup> La contribution du HCR est sans préjudice des responsabilités qui lui sont conférées par l'Assemblée générale, notamment celles qui sont énoncées dans le Statut du Haut-Commissariat et dans les instruments juridiques pertinents tels que les conventions internationales relatives aux réfugiés et à l'apatridie

<sup>17</sup> Source : Résolution 74/297 de l'Assemblée générale des Nations Unies

<sup>18</sup> Source : Résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations unies et résolution 76/4 de l'Assemblée générale des Nations unies



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre entité a-t-elle mis en place un <b>processus pour suivre les gains d'efficacité</b>, réalisés individuellement, ainsi que conjointement avec d'autres entités des Nations Unies ?</li> <li>• Si oui, le processus utilise-t-il la méthodologie commune convenue par l'UNSDG pour mesurer l'impact des initiatives d'efficacité ?</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre entité <b>rend-elle compte chaque année à son organe directeur (a) des gains d'efficacité propres à l'entité et (b) des contributions aux gains d'efficacité à l'échelle du système ?</b></li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel pourcentage des locaux de votre entité sont des <b>locaux communs</b> ?</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel est le pourcentage des bureaux nationaux de votre entité qui participent à un <b>Back Office commun</b> ?</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre organisation fournit-elle des services à d'autres entités par le biais des <b>services partagés mondiaux</b> ?</li> <li>• Votre organisation obtient-elle des services par l'intermédiaire des centres de services partagés mondiaux d'une autre entité ou par d'autres moyens partagés mondiaux ?</li> <li>• Dans quelle mesure avez-vous dû investir en amont afin de soutenir les gains d'efficacité communs ?</li> </ul>		
<b>REVITALISATION DU RÔLE DU SYSTÈME DE CR<sup>19</sup></b>	Oui / Non	Veillez préciser
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La <b>description de poste</b> des représentants nationaux de votre entité a-t-elle été révisée comme il se doit, à la suite de la réforme, pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>(d) Reconnaître le rôle et la responsabilité du coordonnateur des résidents (CR) ?</li> <li>(e) Refléter leur responsabilité envers le coordinateur résident pour leur contribution aux résultats convenus, tels que définis dans le cadre de coopération et dans d'autres accords de développement inter-agences ?</li> <li>(f) Refléter la responsabilité de l'engagement actif dans l'UNCT ?</li> </ul> </li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre entité s'assure-t-elle que les CR ont l'opportunité de fournir une contribution spécifique aux directeurs régionaux de votre entité <b>sur les compétences et le profil de leadership qui seraient pertinents dans le contexte d'un pays donné avant la sélection et le déploiement de nouveaux représentants nationaux</b> ?</li> <li>• Si oui, veuillez décrire brièvement comment votre entité <b>contrôle le respect de</b> cette exigence ?</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce que le <b>système d'évaluation des performances</b> des représentants nationaux de votre entité : (a) Dispose de caractéristiques embarquées du cadre de leadership des Nations Unies ?</li> <li>(b) A-t-il au moins un domaine de résultat clé lié à la contribution aux résultats collectifs de l'UNCT ?</li> <li>(c)</li> </ul>		

<sup>19</sup> Source : Cadre de gestion et de redevabilité

<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans quel pourcentage de pays le CR a-t-il contribué à l'évaluation des performances du représentant de votre entité ?</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans quel pourcentage de pays vos représentants informent-ils l'évaluation de la performance des coordonnateurs résidents en fournissant un retour sur les comportements des CR par rapport au profil de leadership des CR ?</li> </ul>		
<b>RÉORGANISATION DE L'APPROCHE RÉGIONALE<sup>20</sup></b>	Oui / Non	Veillez préciser
<ul style="list-style-type: none"> <li>Votre entité a-t-elle des directives ou un processus en place pour assurer votre participation aux initiatives des PCR afin de permettre aux pays et aux équipes nationales des Nations Unies d'identifier et d'accéder facilement à l'expertise, aux experts, aux actifs disponibles, aux travaux de politique et de stratégie, assis dans une région dans un système unifié ?</li> <li>Votre entité dispose-t-elle de directives ou d'un processus pour encourager l'engagement actif de l'entité dans les listes d'experts régionales ?</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les directeurs régionaux/secrétaires exécutifs des commissions régionales de votre entité, en tant que membres des plateformes de collaboration régionales (PCR), incluent-ils dans leurs <b>contrats de performance</b> individuels : <ul style="list-style-type: none"> <li>(c) leur rôle pour assurer la mise en œuvre du cadre de gestion et de redevabilité au niveau régional et national</li> <li>(d) leur responsabilité dans le soutien aux membres de l'équipe nationale des Nations unies pour obtenir des résultats conjoints au niveau national, conformément au cadre de coopération et aux autres accords interinstitutionnels</li> </ul> </li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Vos directeurs régionaux ou les représentants équivalents des entités qui composent l'UNCT contribuent-ils à l'évaluation de la performance des CR ?</li> </ul>		
<b>ORIENTATION STRATÉGIQUE, SUPERVISION ET RESPONSABILITÉ DES RÉSULTATS À L'ÉCHELLE DU SYSTÈME<sup>8</sup></b>	Oui / Non	Veillez préciser
<i>Planifications stratégiques</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les <b>documents de planification stratégique de votre entité</b> exposent-ils la manière dont l'entité travaille dans le cadre du système de développement repositionné des Nations Unies au niveau mondial, régional et national ?</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Votre entité communique-t-elle systématiquement à l'ensemble du personnel et des représentants les nouvelles méthodes de travail nécessaires dans le cadre de la <b>réforme du système de développement des Nations unies</b> ? Si oui, veuillez fournir des détails dans la section des commentaires.</li> </ul>		
<i>Résultats rapportés</i>		

<sup>20</sup> Source : Cadre de gestion et de responsabilisation<sup>8</sup>

Source : Cadre de gestion et de redevabilité



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre entité contribue-t-elle systématiquement au <b>rapport annuel des Nations unies sur les résultats par pays</b> concernant la mise en œuvre du cadre de coopération ?</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre entité assure-t-elle la communication systématique de ses résultats au niveau national sur la <b>plateforme UN INFO à l'échelle du système</b> ?</li> </ul>		
<b>FINANCEMENT DU SYSTÈME CR ET EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS DU PACTE DE FINANCEMENT<sup>21</sup></b>	<b>Oui / Non</b>	<b>Veillez préciser</b>
<i>Fonds fiduciaire à but spécial pour le système RC</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre entité adhère-t-elle aux directives de l'UNSDG concernant le prélèvement de 1 % ?</li> <li>• Les montants versés par votre entité dans le cadre du <b>prélèvement de 1 %</b> correspondent-ils aux dernières estimations disponibles du CCS (également publiées en tant qu'annexe au financement lors de la réunion annuelle de l'ECOSOC et de l'OEA) concernant les contributions globales étroitement réservées ?</li> <li>• Si ce n'est pas le cas, comment expliquez-vous cette différence et quelles mesures, dans le cadre des attributions de l'entité, ont été prises pour réduire cet écart ?</li> </ul>		
<i>Pacte de financement</i>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre entité entretient-elle un <b>dialogue structuré avec son organe directeur</b> sur la manière de financer les résultats de développement dans le cycle de planification stratégique actuel ?</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre entité rend-elle compte à son organe directeur de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Pacte de financement de l'entité et des États membres ?</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaisant les responsabilités respectives des CR et des UNCT à cet égard<sup>22</sup>            Votre entité dispose-t-elle de conseils ou d'un processus en place pour que les représentants de votre pays travaillent avec le CR afin de promouvoir une approche cohérente du financement conformément aux principes, objectifs et engagements du Pacte de financement, en particulier, un financement flexible et de niveau stratégique et un financement qui soutient et facilite les résultats communs et les activités conjointes ?</li> </ul>		

<sup>21</sup> Source : Résolution 72/279, 76/4 de l'Assemblée générale et Pacte de financement

<sup>22</sup> Source : Cadre de gestion et de redevabilité

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel pourcentage des dépenses de programmation de votre entité est constitué de <b>programmes communs</b><sup>23</sup> ?</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre entité dispose-t-elle de directives ou de processus et d'instruments pour faciliter l'utilisation des mécanismes mondiaux de financement groupé pertinents (par exemple, le Fonds commun d'appui aux ODD, l'Initiative Spotlight, le Fonds pour la consolidation de la paix) par les représentants des pays ?</li> </ul>		

---

<sup>23</sup> Comme indiqué dans le guide du Programme commun, les « activités conjointes » mentionnées dans le contrat de financement doivent être comprises comme des Programmes communs

## Annexe 2 : Plan de travail annuel 2023 du Bureau du CCP

Tableau 1 : Périodes intersessions pour la préparation des 52e (27-29 juin 2023) et 53e (12-14 décembre 2023) réunions du Conseil de Coordination du Programme

Événement clé de gouvernance (52e réunion du CCP)	Horizon 2023												Principaux résultats attendus	Priorité	
	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc			
Première réunion du Bureau du CCP		3 février												<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Bureau approuve son plan de travail annuel 2023</li> <li>Le Bureau convient des points de l'ordre du jour de la 52e réunion du CCP avec une nouvelle approbation du projet d'ordre du jour annoté de la 52e réunion du CCP</li> <li>Le Bureau reçoit une mise à jour du calendrier du processus de l'ECOSOC 2023, y compris la résolution de l'ECOSOC sur le Programme commun.</li> <li>Le président et le vice-président de l'IEOAC 2023 présentent les règles de procédure de l'IEOAC ainsi que les modifications possibles du mandat pour assurer l'alignement des deux documents.</li> </ul>	Élevé
Deuxième réunion du Bureau du CCP			Troisième semaine de mars											<ul style="list-style-type: none"> <li>Les membres du Bureau discutent et conviennent des modalités finales pour les réunions du CCP en 2023</li> <li>Le Bureau reçoit des mises à jour sur la préparation de la 52e réunion du CCP</li> <li>Le Bureau reçoit des mises à jour sur le processus de l'ECOSOC 2023</li> </ul>	Élevé
Approbation intersessionnelle des modalités et procédures pour les réunions du CCP de 2023			Dernière semaine de mars											Le Bureau demande l'approbation intersessionnelle des modalités et procédures pour les réunions du CCP 2023	Élevé
Session d'initiation sur les questions liées à la gouvernance de l'ONUSIDA pour les nouveaux membres du Conseil et les autres personnes focales des missions														Les personnes focales des missions basées à Genève sont informées par le Secrétariat sur les questions clés de gouvernance de l'ONUSIDA, y compris les réunions du CCP en 2023	Élevé
Trois réunions du groupe de travail du CCP pour préparer le volet thématique de la 52e réunion du CCP sur : <i>Les populations prioritaires et clés, notamment les personnes transgenres, et la voie vers les objectifs de 2025 : réduire les inégalités en matière de santé par des réponses adaptées et systémiques</i>														<ul style="list-style-type: none"> <li>Le groupe de travail du CCP convient de son mandat et de son calendrier</li> <li>Le groupe de travail du CCP discute et fournit des contributions au projet de plan annoté de la note de fond pour le volet thématique</li> <li>Le groupe de travail du CCP convient du lancement de l'appel à études de cas sur le thème</li> <li>Le groupe de travail du CCP discute et fournit des contributions aux ébauches du plan de la note d'information</li> <li>Le groupe de travail du CCP discute et fournit des contributions à l'ébauche de l'ordre du jour de la journée.</li> </ul>	
Réunion du Comité des organismes coparrainants (COC)														Discuter des principaux points de l'ordre du jour de la 52e réunion du CCP	
Troisième réunion du Bureau du CCP				Dernière semaine d'avril										<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Bureau recevra de brèves mises à jour sur les principaux points de l'ordre du jour lors de la 52e réunion du CCP</li> <li>Le président et le vice-président de l'IEOAC présentent au Bureau un aperçu des principales recommandations de leur première réunion virtuelle.</li> </ul>	Élevé

Pré-réunions et consultations de la 52e réunion du CCP														Réunions préparatoires à la 52e réunion du CCP	Élevé
52e réunion du Conseil de Coordination du Programme							27-29 juin							Le Conseil d'administration approuve les décisions relatives aux principaux points de l'ordre du jour	Élevé
Consultations informelles sur la résolution de l'ECOSOC 2023 sur le Programme commun							Première semaine de juillet							Le président et le vice-Président du CCP présenteront et négocieront le projet de résolution 2023 sur le Programme commun.	Élevé
<b>Événement clé de gouvernance (53e réunion du CCP)</b>	<b>Horizon 2023</b>												<b>Principaux résultats attendus</b>	<b>Priorité</b>	
	Janv	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc			
Appel à propositions de thèmes pour les 54e et 55e réunions du CCP														Appel à propositions de thèmes pour les 54e et 55e réunions du CCP envoyé aux circonscriptions du CCP	Élevé
Quatrième réunion du Bureau du CCP							Deuxième semaine de juillet							Le Bureau s'accorde sur les points de l'ordre du jour de la 53e réunion du CCP avec une nouvelle approbation du projet d'ordre du jour annoté de la 53e réunion du CCP	Élevé
Trois réunions du groupe de travail du CCP pour préparer le volet thématique de la 53e réunion du CCP : <i>Le dépistage et le VIH</i>														<ul style="list-style-type: none"> <li>Le groupe de travail du CCP convient de son mandat et de son calendrier</li> <li>Le groupe de travail du CCP discute et fournit des contributions au projet de plan annoté de la note de fond pour le volet thématique</li> <li>Le groupe de travail du CCP convient du lancement des études de cas sur le thème</li> <li>Le groupe de travail du CCP discute et fournit des contributions aux ébauches du plan de la note d'information</li> <li>Le groupe de travail du CCP discute et fournit des contributions à l'ébauche de l'ordre du jour de la journée.</li> </ul>	
Cinquième réunion du Bureau du CCP														Le Bureau recevra de brèves mises à jour sur les principaux points de l'ordre du jour de la 53e réunion du CCP	Élevé
Réunion du Comité des organismes coparrainants (COC)														Discuter des principaux points de l'ordre du jour de la 53e réunion du CCP	
Pré-réunions et consultations de la 53e réunion du CCP														Les personnes focales des missions ont été informées des principaux points de l'ordre du jour de la 53e réunion du CCP	Élevé
53e réunion du Conseil de Coordination du Programme														Le Conseil d'administration approuve les décisions relatives aux principaux points de l'ordre du jour	Élevé
Présence obligatoire du Bureau															
Participation recommandée du Bureau															
Participation facultative du Bureau															
Ne s'applique pas															

### Annexe 3 : Tableau des points de suivi des réunions du CCP

Tableau des éléments de suivi issus des réunions du CCP — pour inclusion possible à l'ordre du jour de la 52e réunion du CCP (27/29 juin 2023)

ÉLÉMENTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA 52e RÉUNION DU CCP		
Éléments permanents		Points de l'ordre du jour
		Rapport de la 51e réunion du CCP
		Rapport de la Directrice exécutive (DE)
		Rapport du Président du Comité des organismes coparrainants
		UBRAF 2022-2026 (Rapports de performance et financiers)
		Mise à jour sur les questions de gestion stratégique des ressources humaines
		Déclaration de l'USSA
		<b>Rapports de contrôle organisationnel :</b> Rapport de l'auditeur interne ; Rapport de l'auditeur externe ; Rapport du bureau d'éthique ; Rapport de l'IEOAC. Réponse de la direction
		<b>Volet thématique :</b> <i>Les populations prioritaires et clés<sup>3</sup>, notamment les personnes transgenres, et la voie vers les objectifs de 2025 : réduire les inégalités en matière de santé par des réponses adaptées et systémiques</i>
		Leadership de la riposte au sida
		<b>Points de l'ordre du jour avec un calendrier concret</b>
50e	7.5	<b>[Matrice d'indicateurs pour l'UBRAF 2022-2026 et indicateurs, jalons, objectifs et sources de données pour le plan de travail et le budget 2022-2023]</b> Demande à la Directrice exécutive d'établir un groupe de travail pour le développement du prochain UBRAF, qui devra être opérationnel en janvier 2025.



51e	8.4.b. i	<p><b>[Rapport du Bureau du CCP sur la situation du financement de l'ONUSIDA sur la base des recommandations de l'Équipe spéciale multipartite informelle]</b></p> <p>Rappelant la décision 6.2 de la 49e réunion du CCP qui a approuvé un budget annuel jusqu'à 210 millions de dollars US, compte tenu du déficit budgétaire prévu pour l'exercice 2022-23 et des efforts de mobilisation des ressources en cours, demande au Programme commun de :</p> <p>b. Promouvoir la transparence du budget et un dossier d'investissement efficace pour soutenir la mobilisation des ressources en :</p> <p>i. Utilisant les mécanismes de rapport existants pour mettre à jour le CCP sur les dépenses réelles de base et secondaires contribuant à la mise en œuvre de l'UBRAF pour chaque année civile dans le premier CCP de l'année suivante, en commençant par le rapport sur les dépenses 2022 lors de la 52e réunion du CCP, et en notant l'impact des contraintes financières sur les activités opérationnelles du Programme commun, y compris l'impact sur l'activité et la présence dans les pays et les régions.</p> <p><b>Commentaire :</b> Cette demande sera couverte par les points de l'ordre du jour de l'UBRAF</p>
50e	8	<p><b>[Mise à jour sur les questions de gestion stratégique des ressources humaines]</b></p> <p>Prend note de la mise à jour sur les questions stratégiques de gestion des ressources humaines et demande au Secrétariat d'inclure des statistiques sur les ressources humaines dans les futures mises à jour annuelles.</p> <p><b>Commentaire :</b> Cette demande sera traitée dans le cadre du point de l'ordre du jour consacré à la mise à jour sur les questions de gestion stratégique des ressources humaines</p>
Points de l'ordre du jour sans calendrier défini	Numéro de la décision	Points de l'ordre du jour
49e	5.3 d	<p><b>[VIH dans des prisons et autres centres de détention]</b></p> <p>Faire rapport au Conseil de coordination du programme sur les progrès accomplis vers les objectifs de 2025 en ce qui concerne les personnes en milieu carcéral et dans d'autres milieux fermés ;</p>
51e	7.3d	<p><b>[Mise à jour sur le Partenariat mondial pour éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH]</b></p> <p>Faire rapport au Conseil de Coordination du Programme sur les nouveaux progrès accomplis lors d'une prochaine réunion du Conseil de Coordination du Programme ;</p>

*Jury de révision mondial*

**Comité consultatif indépendant de surveillance externe  
du Programme commun des Nations Unies sur le  
VIH/sida**

**Contexte**

1. Le Comité consultatif externe indépendant pour la supervision externe (IEOAC) du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a adopté le présent règlement intérieur lors de sa sixième réunion, le 9 novembre 2022, afin d'aider ses membres à s'acquitter de leurs responsabilités. Le règlement intérieur complète le mandat du Comité et doit toujours être lu et interprété d'une manière compatible avec le mandat.

**Indépendance**

2. Tous les membres de l'IEOAC doivent respecter les exigences en matière d'indépendance et de conflit d'intérêts qui figurent aux paragraphes 14 à 17 du mandat du Comité, et doivent soumettre chaque année au Secrétariat de l'ONUSIDA une copie signée des déclarations requises. Ces déclarations sont mises à jour par les membres de l'IEOAC lorsque cela est nécessaire.
3. Lors de chaque réunion et à tout autre moment au cours de la conduite des affaires de l'IEOAC, les membres doivent informer le président du CCP de tout conflit d'intérêts qu'ils pourraient avoir en relation avec les questions qui font l'objet d'un examen par l'IEOAC.
4. En cas de conflit d'intérêts, le membre concerné de l'IEOAC se récuse de toute participation à l'examen de la question concernée et à la prise de décision relative à cette question.

**Nomination et mandat**

5. Conformément au paragraphe 21 du mandat du Comité :
  - a. La moitié des membres de l'IEOAC inaugural seront nommés pour servir un seul mandat de trois ans afin de permettre un remplacement échelonné des membres au moment du renouvellement, garantissant ainsi que tous les membres ne terminent pas leur mandat en même temps.<sup>24</sup>

---

<sup>24</sup> Le Comité interprète que la moitié des cinq (5) membres représente trois (3) membres aux fins du mandat du comité inaugural.

- b. Tous les autres membres du Comité sont nommés pour un maximum de deux mandats de deux ans chacun.
6. Le Comité élit chaque année un président et un vice-président pour un mandat d'un an.  
Les postes de président et de vice-président sont choisis par les membres de l'IEOAC parmi eux. Le président et le vice-président exercent cette fonction pendant la durée maximale d'un mandat de leur adhésion à l'IEOAC.
7. Si le président n'est plus membre du Comité ou s'il est révoqué par le CCP parce qu'il est en position d'invalidité ou autrement incapable d'assumer ses responsabilités pour le reste de son mandat, les membres de l'IEOAC choisissent un nouveau président parmi eux pour le reste du mandat du président sortant.
8. Dans le cas où le vice-président cesse d'être membre du Comité ou est révoqué par le CCP ou est choisi comme président, les membres du Comité désignent un vice-président parmi eux pour le reste du mandat du vice-président précédent.

### **Fonctions du Président et du Vice-président**

9. Le président de l'IEOAC doit :
  - a. convoquer et présider toutes les réunions de l'IEOAC ;
  - b. présenter l'ordre du jour provisoire de chaque réunion aux membres de l'IEOAC ;
  - c. émettre toute correspondance au nom du Comité, selon les besoins ;
  - d. représenter le Comité et assister aux audiences pour répondre aux questions sur les activités et les conclusions du Comité ;
  - e. soumettre et présenter les rapports annuels du Comité par écrit pour examen par le Conseil de Coordination du Programme (CCP) de l'ONUSIDA ou en personne si le CCP le demande ;
  - f. soumettre et présenter des rapports intermédiaires au Bureau du CCP ;
  - g. superviser la préparation du plan de travail annuel, des notes de réunion, des rapports annuels et des rapports intérimaires de l'IEOAC, ainsi que la gestion des dossiers du Comité ; et
  - h. servir de porte-parole principal du Comité devant les principales parties prenantes, sur la base des contributions reçues du Comité.
10. Le vice-président de l'IEOAC doit :
  - a. agir au nom du président en cas d'absence de ce dernier ;

- b. représenter le Comité et assister aux audiences lorsque le président le demande ; et
- c. assumer les fonctions du président au cas où celui-ci cesserait d'être membre du Comité jusqu'à ce qu'un nouveau président soit choisi.

## Réunions

11. Le président de l'IEOAC prépare un ordre du jour provisoire pour chaque réunion après avoir consulté les autres membres du comité.
12. Les membres de l'IEOAC reçoivent normalement l'ordre du jour provisoire et les documents de référence qui l'accompagnent pour la réunion en question au moins 10 jours civils avant la tenue de la réunion.
13. Les deux tiers des membres de l'IEOAC constituent le quorum. L'existence d'un quorum est confirmée par le président au début de chaque réunion.
14. L'IEOAC se réunit, en principe, au moins deux fois par an. Des réunions régulières supplémentaires peuvent également être programmées si cela s'avère nécessaire. Le président de l'IEOAC fixe les dates des réunions ordinaires en consultation avec les autres membres du comité.
15. L'IEOAC peut également tenir des réunions extraordinaires à la demande du président ou à la demande de deux membres ou plus qui souhaitent que le président organise de telles réunions.
16. Le Comité peut se réunir en personne ou virtuellement, à tout moment et en tout lieu nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Les réunions en personne se tiendront au siège de l'ONUSIDA à Genève, ou à tout autre endroit jugé opportun ou convenu avec le Secrétariat ou le CCP.
17. Le Comité tient normalement des séances à huis clos pendant ses réunions. Le Comité peut inviter à ses séances à huis clos les personnes ou les parties qu'il juge appropriées, y compris des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONUSIDA, ainsi que des représentants du Comité des commissaires aux comptes, du Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation mondiale de la santé et du Corps commun d'inspection.
18. Les décisions de l'IEOAC sont prises lors des réunions, de préférence par consensus, ou par deux tiers des membres lorsqu'un consensus ne peut être atteint.
19. L'IEAOC fournira une mise à jour à la haute direction de l'ONUSIDA sur les questions clés qui seront soulevées lors de chaque réunion régulière du Comité. La mise à jour sera fournie dès que possible après la fin de chaque réunion à la Directrice exécutive de l'ONUSIDA ou à son représentant. Le Comité rencontre la Directrice exécutive au moins une fois dans l'année, et de préférence à chaque réunion.

20. Tous les membres de l'IEOAC sont tenus d'assister à toutes les réunions du Comité et les détails relatifs à la participation sont inclus dans les notes de réunion du Comité et le rapport annuel au CCP.

### **Établissement de rapports**

21. Le président s'assure que des notes appropriées de toutes les réunions de l'IEOAC sont préparées et que ces notes sont distribuées à tous les membres de l'IEOAC pour examen et approbation dès que possible après chaque réunion.
22. Le président prend également des dispositions pour que la version finale des notes de chaque réunion de l'IEOAC soit publiée sur le site Web de l'ONUSIDA. Ces notes peuvent être rédigées afin de supprimer toute information privée et confidentielle.
23. Tous les membres de l'IEOAC sont invités à examiner et à approuver les versions provisoires des rapports annuels et des rapports intermédiaires du comité qui seront préparés conformément aux paragraphes 30 et 31 du mandat du Comité.

### **Plan de travail annuel**

24. L'IEOAC établit un plan de travail annuel pour guider ses activités. Ce plan de travail est établi au début de chaque année civile et couvre les responsabilités décrites dans le mandat du Comité.

### **Performances**

25. Les performances de l'IEOAC sont examinées au moyen d'une auto-évaluation annuelle et d'une évaluation indépendante réalisée tous les deux ans. Les résultats des auto-évaluations et des évaluations indépendantes sont communiqués au CCP dans le cadre du rapport annuel.

### **Soutien logistique et administratif**

26. Le Secrétariat de l'ONUSIDA, en consultation avec l'IEOAC, désignera un rédacteur de rapports indépendant auprès de l'IEOAC qui fournira une assistance pour la préparation des résumés et des rapports des réunions de l'IEOAC.
27. L'évaluation des performances du rédacteur de rapports indépendant de l'IEOAC est effectuée avec l'aide et en consultation avec le président de l'IEOAC.
28. Tous les comptes-rendus des réunions de l'IEOAC seront conservés dans un dépôt en ligne approprié au sein de la plateforme sécurisée de l'ONUSIDA, accessible aux membres de l'IEOAC.
29. Le Secrétariat de l'ONUSIDA fournira tout autre soutien logistique et administratif nécessaire à l'IEOAC.

## **Examen**

30. L'IEOAC révisé ces règles de procédure chaque fois que cela est jugé nécessaire.  
Toute modification du Règlement sera communiquée au CCP pour son information.

[Fin du document]

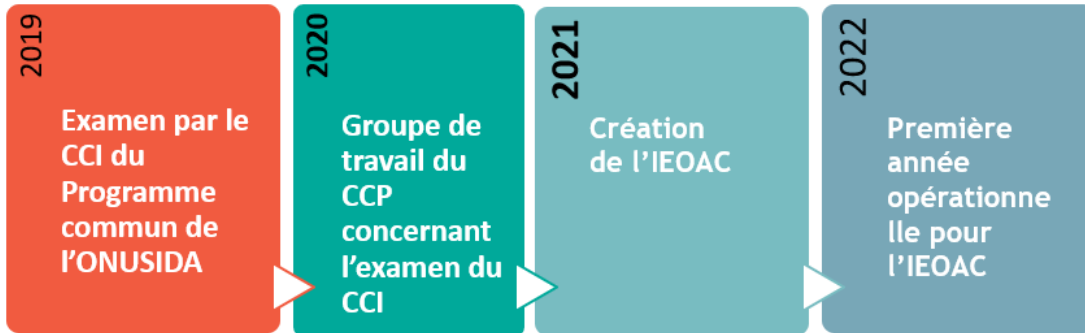
## Annexe 5 : Présentation de l'IEOAC



### Présentation générale

- Contexte de la création, des réalisations en 2022 et des fonctions du Comité consultatif indépendant pour la supervision externe (IEOAC).
- Règlement intérieur du Comité consultatif indépendant pour la supervision externe (IEOAC).
- Proposition d'amendement du mandat approuvé du Comité consultatif indépendant pour la supervision externe (IEOAC).
- Présentation du plan de travail 2023 du Comité consultatif indépendant pour la supervision externe (IEOAC).

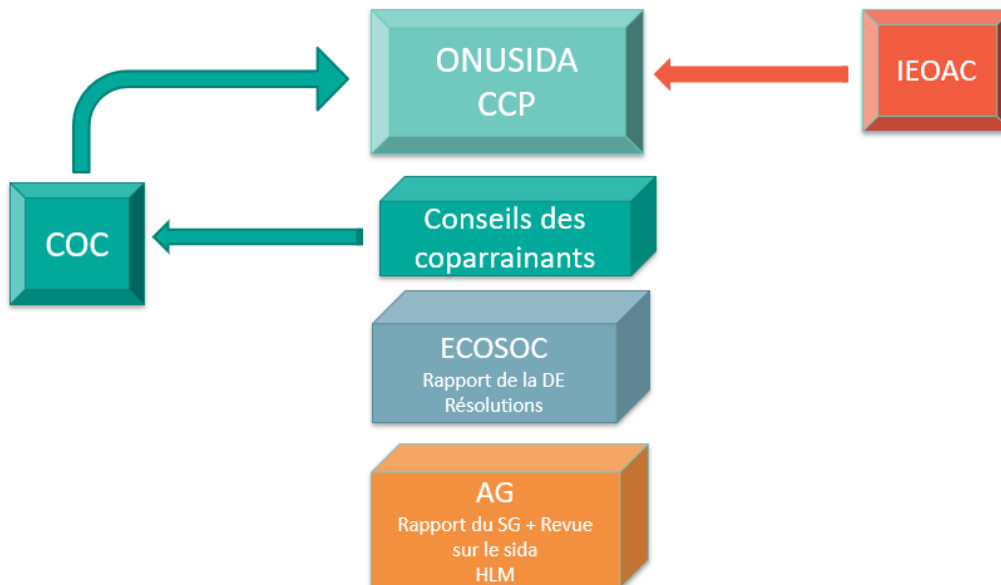
# CONTEXTE



2030 | Ending the AIDS epidemic



## Surveillance de l'ONUSIDA



2030 | Ending the AIDS epidemic





## Réalisations en 2022 et responsabilités de l'IEOAC

L'IEOAC a tenu sept (7) réunions en 2022 et a présenté son premier rapport annuel au CCP lors de la 50e réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2022. Le rapport annuel 2022 peut être consulté sur le lien suivant : [Point 8 de l'ordre du jour : Rapport du Comité consultatif indépendant de surveillance externe \(IEOAC\) | ONUSIDA](#) et les résumés de toutes les réunions de 2022 au sein des [comités permanents du CCP | ONUSIDA](#).

Les responsabilités de l'IEOAC indiquées dans le mandat, sont les suivantes :

- a) **Rapports financiers et de performance** : examiner les questions découlant des états financiers audités et des rapports financiers et de performance produits pour le CCP.
- b) **Comptabilité** : examiner le caractère approprié des politiques, normes et pratiques de divulgation comptables, ainsi que les changements et les risques y afférents.
- c) **Audit externe** : examiner la portée, le plan et l'approche du travail de l'auditeur externe, et assurer le suivi des recommandations de l'audit externe.
- d) **Audit interne** : examiner le champ d'application, le plan, les ressources, les performances de la fonction d'audit interne et de l'auditeur interne, ainsi que le caractère approprié de l'indépendance de cette fonction, et assurer le suivi des recommandations de l'audit interne.
- e) **Gestion des risques et contrôles internes** : examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Secrétariat de l'ONUSIDA, y compris les pratiques de gestion et de gouvernance interne.
- f) **Règlements et règles financiers** : examiner le fonctionnement et l'efficacité des règlements financiers.
- g) **Conformité** : examiner les systèmes établis par le Secrétariat de l'ONUSIDA pour maintenir et promouvoir la conformité aux lois, réglementations, politiques et normes élevées d'intégrité et de conduite éthique afin de prévenir les conflits d'intérêts.
- h) **Suivre les questions et les tendances** découlant des rapports financiers et de performance du Secrétariat de l'ONUSIDA, y compris les rapports d'audit, et conseiller le CCP sur les implications pour l'ONUSIDA ;

## Mandat - Modifié

- Lors de sa sixième réunion, le 9 novembre 2022, l'IEOAC a discuté du projet de règlement intérieur et a recommandé que le CCP modifie son mandat pour autoriser la nomination d'un vice-président du Comité.
- Les membres de l'IEOAC ont convenu d'un poste de vice-président pour aider le président à mettre en œuvre le plan de travail annuel. Le vice-président remplacera également le président en cas d'absence et, enfin, il assurera la continuité avec le nouvel IEAOC à l'avenir.
- **Voir les amendements proposés au paragraphe 22 du mandat :**
- 22. Les postes de président et **vice-président** seront rotatifs et seront choisis par les membres de l'IEOAC parmi eux ; le président et le **vice-président** exerceront cette fonction pour un mandat maximum de leur appartenance à l'IEOAC.

## Règlement intérieur

### Contexte

- Le Comité consultatif indépendant pour la supervision externe (IEOAC) de l'ONUSIDA a adopté ce règlement intérieur le **9 novembre 2022** pour aider ses membres à s'acquitter de leurs responsabilités.
- La version finale du règlement intérieur a été approuvée par le conseiller juridique du CCP et vous a été envoyée par le Secrétariat avant cette réunion.
- Le règlement intérieur complète le mandat du Comité et doit toujours être lu et interprété d'une manière compatible avec le mandat.

2030 | Ending the AIDS epidemic



## Règlement intérieur

Le règlement intérieur comporte 9 sections en plus de la première qui définit le contexte comme suit et sera entièrement aligné sur le mandat révisé lorsqu'il sera approuvé par le CCP. Le Secrétariat a communiqué le règlement intérieur aux membres du Bureau du CCP avant la réunion.

1. Indépendance
2. Nomination et mandat
3. Fonctions du Président et du Vice-président
4. Réunions
5. Établissement de rapports
6. Plan de travail annuel
7. Performances
8. Soutien logistique et administratif
9. Examen

2030 | Ending the AIDS epidemic



## Plan de travail 2023 de l'IEOAC

- L'IEOAC prévoit de se réunir trois fois en 2023.
- La première réunion (**mars 2023 - virtuelle**) sera consacrée à la fonction d'audit externe (examen du plan de travail), à la mise à jour de la mise en œuvre du système ERP et à la discussion des résultats de l'enquête mondiale auprès du personnel.
- La deuxième réunion (**mai 2023 - face à face**) portera sur les rapports organisationnels et sur le rapport annuel de l'IEOAC. L'IEOAC rencontrera les auditeurs, le directeur des finances, le responsable de l'éthique et la direction générale.
- Le président présentera le rapport de l'IEOAC au CCP lors de sa 52e réunion (juin 2023).
- La troisième réunion (octobre 2023) portera sur les recommandations de surveillance en suspens, la mise en œuvre de l'ERP, la gestion des risques, l'examen des plans de travail des auditeurs, ainsi que l'examen des conclusions de l'évaluation indépendante du travail de l'IEOAC et l'élaboration du plan de travail 2024-2025.
- L'IEOAC propose de rencontrer la Directrice exécutive à la fin de leurs réunions en juin et en octobre 2023.

2030 | Ending the AIDS epidemic



DATE	ÉVÉNEMENT	ACTION DU COMITÉ
<b>MARS 2023</b>	Première réunion de l'IEOAC	Examen des plans de travail de l'auditeur externe ; mise à jour de la mise en œuvre du système ERP ; et discussion sur les résultats de l'enquête mondiale auprès du personnel.
<b>MAI 2023</b>	Deuxième réunion de l'IEOAC	Discussion sur les rapports organisationnels et le rapport annuel de l'IEOAC. Réunions avec les auditeurs, le directeur des finances, le responsable de l'équipe des performances de l'UBRAF, le bureau d'éthique et les cadres supérieurs, notamment sur les résultats de l'enquête mondiale sur le personnel de l'ONUSIDA.
<b>JUIN 2023</b>	Réunion de l'IEOAC avec la directrice exécutive de l'ONUSIDA	Discussion sur les conclusions de l'IEOAC pour le prochain rapport au CCP
<b>27-29 JUIN 2023</b>	52e réunion du CCP	Présentation par le président du rapport annuel de l'IEOAC et réponse aux questions posées par les participants du CCP
<b>OCTOBRE 2023</b>	Troisième réunion de l'IEOAC	Discussion sur les recommandations de contrôle en suspens, la mise en œuvre du système ERP, la gestion des risques et l'examen des plans de travail des auditeurs pour le prochain cycle. Réunions avec l'équipe de gestion des risques, le directeur des finances, les auditeurs externes et internes, et la direction générale, le cas échéant. Examen des conclusions de l'évaluation indépendante des travaux de l'IEOAC et élaboration du plan de travail de l'IEOAC pour 2024-2025.
<b>OCTOBRE 2023</b>	Réunion de l'IEOAC avec la directrice exécutive de l'ONUSIDA	Discussion sur les résultats de la réunion de l'IEOAC et discussion sur les priorités pour l'année à venir
<b>12-14 DÉCEMBRE 2023</b>	53e réunion du CCP	Participation facultative aux points de l'ordre du jour relevant du mandat de l'IEOAC

2030 | Ending the AIDS epidemic



## Remerciements et Q&A